

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 août 2018

CP2018_08_18
id. 4121

L'an deux mille dix huit, le vingt huit août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEAUX)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL
DANS LES COLLÈGES PUBLICS DE TARN-ET-GARONNE**

Le Département s'est engagé depuis 2008 dans un partenariat pour la généralisation et l'évolution de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les établissements scolaires du 2nd degré avec la Région Midi-Pyrénées, l'Académie de Toulouse, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées (D.R.A.A.F.), les Départements de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées et du Tarn.

Cette opération d'envergure a permis de développer de nouveaux outils et usages numériques au profit des élèves, de leurs familles et de la communauté éducative des collèges publics des départements précités.

La 3^{ème} phase 2015-2019 va arriver à son terme et les conditions de continuité de ce service doivent désormais être envisagées pour la période 2019-2023.

Par ailleurs, l'ancienne région Languedoc-Roussillon et les départements la composant avaient leur propre ENT en partenariat avec l'Académie de Montpellier. Avec la création de la région Occitanie, il devenait opportun de mettre en oeuvre un ENT unique dans les établissements du 2nd degré des académies de Montpellier et Toulouse.

Ainsi, aux partenaires cités ci-dessus, viennent donc se joindre désormais l'Académie de Montpellier, les Départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales, la D.R.A.A.F. Occitanie et la Région Occitanie se substituant à la D.R.A.A.F. Midi-Pyrénées et à la Région Midi-Pyrénées.

Le but reste néanmoins identique et doit permettre la mise à disposition des services numériques les plus pertinents pour chacun des usagers en amplifiant la dynamique de transformation pédagogique et didactique actuellement conduite dans les établissements scolaires.

Le nouvel ENT élargi devra également être un moyen de renforcer le lien avec les familles en permettant une communication facilitée avec les établissements scolaires un suivi en temps réel des évolutions de la scolarité de leur enfant, de ses absences, de ses relevés de notes...

Pour la mise en oeuvre de cet espace numérique de travail, il est nécessaire de constituer, à l'instar des trois phases précédentes, un groupement de commande publique qui aura pour mission de passer un accord-cadre pour ses membres. Il est composé de tous les partenaires et le coordonnateur en est la Région Occitanie.

La création de ce groupement fait l'objet d'une convention constitutive que Monsieur le Président soumet à l'approbation de la commission permanente.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les termes figurant en annexe, la convention constitutive de groupement de commande pour la mise en œuvre d'un espace numérique de travail, et des services associés, dans les établissements scolaires du second degré du territoire régional de l'Occitanie ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la dite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC